

Gastroentérite à rotavirus



Mise à jour
11/11/2024

Autres dénominations
Rotavirus

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Toutes spécialités

Epidémiologie

Agent infectieux

Rotavirus

Réservoir

Homme

Mode de transmission

Par contact direct avec les selles, l'environnement ou du matériel contaminé par des selles

Période d'incubation

24 à 72 heures

Durée d'infectiosité

4 à 6 jours (plusieurs semaines pour les patients immunosupprimés)

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles CONTACT

+ GOUTTELETTES en cas de vomissements

Placement

-  Chambre individuelle avec sanitaires dédiés ou, à défaut, un dispositif médical pour le recueil des excréta (chaise percée) dédié au patient
 -  Chambre à 2 lits possible (placer plusieurs patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre)
-

Durée des mesures

Jusqu'à 48h après la guérison clinique

Signalétique

- > Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
 - > Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
 - > Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter le périmètre d'isolement géographique
 - > Avant intervention chirurgicale: Communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
-

Matériel de soins

- > Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 - > Privilégier le matériel à usage unique (UU)
 - > Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement
-

Transport

- > Literie et vêtements du résident propres
 - > Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
 - > Limiter les déplacements aux besoins essentiels
 - > Avant intervention chirurgicale: communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
 - > Désinfection du lit
-

Circulation

-  Limiter les déplacements aux besoins essentiels
-

Visiteur

-  Ne pas s'asseoir sur le lit
 -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
 -  Surblouse seulement si participation aux soins
 -  Port d'un masque de soins si Mesures Additionnelles Gouttelettes
-

Autres

La vaccination de tous les nourrissons contre les rotavirus est recommandée sous forme de vaccin oral en deux doses, administrées à 2 et 4 mois, avec un intervalle minimal de quatre semaines. La deuxième dose doit impérativement être administrée avant l'âge de 23 semaines et 6 jours, car la vaccination est contre-indiquée après la 24e semaine.

Ce vaccin peut être donné en même temps que d'autres vaccins, sans nécessiter de consultation supplémentaire en dehors des visites pédiatriques habituelles.

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants

-  Non indiqués en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)
-

Blouse de protection

-  Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
 -  Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
-

Masque de soins

-  Non en systématique
 -  A porter si :
 -  Projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques
 -  Mesures Additionnelles Gouttelettes (si vomissements)
-

Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Mesures complémentaires

Le personnel atteint de gastroentérite à rotavirus doit être mis en arrêt de travail jusqu'à disparition des symptômes

(Eviction immédiate de tout personnel présentant des symptômes de gastro-entérite jusqu'à 48h après la fin des symptômes)

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

-  S'assurer de l'efficacité du produit désinfectant contre rotavirus
-  Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
-  Vaisselle : filière habituelle

Lit et literie

-  Utiliser les sacs à linge usuels
-  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient: changer le lit et la literie

Environnement

-  S'assurer de l'efficacité du produit désinfectant contre le pathogène en question
-  Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :
 -  Le matériel déposé dans un périmètre > à 2 m sera conservé (boîtes de gants, masques, etc.) sauf en cas de souillures visibles



Le matériel présent dans un périmètre <à 2 m (environnement proche du patient) sera jeté



Tout le matériel désinfectable présent en chambre sera désinfecté



Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés respectivement

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration à HPCi Vaud

Oui si flambée de cas

Déclaration au service HPCI

Oui

Déclaration au médecin cantonal



Oui si flambée de cas (>2 cas)



les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
